

Préambule au CSE Extraordinaire Siège

3 septembre 2021

Contre le projet de transfert des émissions patrimoniales et de leurs salarié-e-s à FTV Studio

L'engrenage du démantèlement

La rentrée sociale ne s'est pas fait attendre au Siège avec la tenue du CSE extraordinaire sur le projet TEPI de transfert des salarié-e-s des émissions emblématiques de nos chaines à FTV Studio.

Pourquoi déshabiller Pierre pour habiller Paul ou plutôt déshabiller Stéphane pour habiller Arnaud ? Pour répondre, par un tour de passe-passe, à la contrainte que s'est donnée la direction de réduire, quoi qu'il en coûte, les ETP de FTV SA ?

Ce tour de passe-passe entre FTV et FTV Studio en préfigure d'autres, ne soyons pas naïfs. Une forme de dumping social, dont les 85 « transférables », qui perdraient ainsi le bénéfice de notre Accord collectif, seraient les premières victimes.

85 salarié-e-s embarqué-e-s dans une aventure aux multiples inconnues : insécurité de l'emploi, incertitudes sur la longévité des émissions, pérennité même de FTV Studio, qui peut déposer le bilan, être vendue, restructurée, privatisée...

Mais, après avoir bradé les émissions historiques de France 3 et France 2, pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Pourquoi les salarié-e-s d'autres secteurs comme la Fabrique, les sports, les moyens de l'information, l'information elle-même ne seraient-ils pas concernés ? Hier on a externalisé l'accueil, le gardiennage, le ménage, les assistantes sociales, une grande partie du numérique... demain est-ce que ce sera le tour de la paie, des ressources humaines, des achats ?

Pourquoi ne pas appliquer à ces secteurs les mêmes arguments de mauvaise foi, faisant croire en une autonomie (totalement fictive) pour recourir de façon plus que douteuse, à l'article L1224-1, permettant le transfert automatique des contrats de travail ?

Rappelons que cet article du Code du travail, conçu au départ pour sécuriser l'emploi des salariés dans le cadre de restructurations sauvages, est ici honteusement détourné pour accompagner une filialisation forcée dont le seul but est de priver les salariés transférés de leur statut collectif. C'est là une pratique indigne de notre entreprise de service public et qui contredit toutes les belles déclarations d'intention sur la Raison d'Être de FTV et l'entreprise inclusive, dont se targue la Présidence.

Le projet de transfert est très largement contestable sur moult aspects, alors même que des solutions alternatives existent.

Ainsi le développement de FTV Studio est parfaitement possible et souhaitable pour la production de nos programmes de stock, mais pas par un jeu de vases communicants et par le démantèlement de secteurs historiques de l'entreprise commune.

FTV SA peut parfaitement conserver, en interne la production de ses émissions de flux, en proximité des antennes du groupe, avec les moyens de la Fabrique et avec toute la souplesse créative souhaitable.

Parallèlement FTV Studio doit pouvoir repousser les frontières, absurdement fixées par les Décrets Tasca depuis des décennies et qui privent FTV de la possibilité de produire en interne et de détenir les droits de ses programmes de stock, que ce soient les fictions, les séries, les documentaires, les programmes d'animation, l'enregistrement du spectacle vivant ou l'innovation dans de nouveaux formats.

Un véritable projet de consolidation et de développement pour FTV et ses salarié-e-s et non pas un projet gestionnaire de bête chasse aux ETP, générateur de risques psycho sociaux ; non pas un projet de casse sociale, de production low-cost, fondé sur la sous-traitance et la précarité de l'emploi. A FTV Studio : 500 ETP, mais seulement 25 % en CDI. Cherchons l'entreprise citoyenne !

La CGT s'opposera avec les salarié-e-s à cette entreprise de dévoiement et de dépeçage de France Télévisions.

Paris, le 3 septembre 2021